



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES PRESTATIONS **POUR EXCLUSIVE DRIVE**

EXCLUSIVE DRIVE est une marque déposée. EXCLUSIVE DRIVE SAS organise les journées Exclusive Drive sur le circuit du MANS et sur le Circuit Paul Ricard.

1) CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tout achat de billets de manifestations sportives mis en vente par EXCLUSIVE DRIVE SAS dit l'Organisateur. Les billets mis en vente sur le site <https://billetterie.exclusivedrive.fr> sont exclusivement destinés aux particuliers. Les conditions générales s'appliquent pour toutes activités payantes ou non sur l'événement Exclusive Drive.

2) NOMBRE DE BILLETS

Le nombre total de billets cumulés achetés par une même personne (Ci-après dénommée « l'Acheteur ») pour une même manifestation ne peut être supérieur au nombre de billets défini par l'Organisateur toutes catégories confondues.

3) CONFIRMATION ET VALIDATION DES COMMANDES

En utilisant notre service de vente à distance, site internet, tous services de billetterie et en validant son achat chaque participant accepte pleinement nos conditions générales de ventes consultables librement sur notre site <https://billetterie.exclusivedrive.fr>

4) RÉSERVATIONS

Les dates de location des circuits peuvent être soumises à modification par EXCLUSIVE DRIVE SAS en fonction du remplissage effectif de la journée. La société EXCLUSIVE DRIVE SAS peut donc être amenée à reporter ces journées piste en fonction de leurs disponibilités ou à en modifier les horaires à tout moment. Toute absence du participant à une activité (stage de pilotage, session de roulage, essais) déjà payés, au jour et à l'heure prévue fera alors considérer l'activité comme effectuée sans aucune possibilité de remboursement.

5) PRIX DES BILLETS

Les prix des billets sont indiqués pour chaque catégories et manifestations sportives et sont variables selon l'emplacement le lieu de la manifestation et les forfaits choisis. Les prix des billets sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. EXCLUSIVE DRIVE SAS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les Billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation et du paiement de la commande.

6) PAIEMENT DES BILLETS

La validation de chaque commande sera faite via notre billetterie en ligne, ou bien directement en vente à distance par mail via billetterie@exclusivedrive.fr. EXCLUSIVE DRIVE SAS ne collecte pas les données bancaires fournies par l'Acheteur pour procéder au paiement des Billets. Le paiement s'effectue dans les règles de confidentialité du paiement en vente à distance.

7) ACCES A L'EVENEMENT

L'accès à l'événement se fera sur présentation d'un titre d'accès valable, billet d'entrée ou accréditation. L'attention de l'acheteur est attirée sur le fait que l'Organisateur de la manifestation pourra demander lors du contrôle d'accès une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité qui devra correspondre au nom inscrit sur la liste des participants. Si l'Organisateur de la manifestation refuse l'accès du lieu de la manifestation au détenteur d'un Billet, le prix du Billet ne fera l'objet d'aucun remboursement même partiel.

8) DONNEES PERSONNELLES

EXCLUSIVE DRIVE SAS collecte et traite les données personnelles des Acheteurs. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des données personnelles des Acheteurs a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

En cas d'émission de Billets nominatifs l'Organisateur collectera alors les noms et prénoms du bénéficiaire du Billet et, le cas échéant, d'autres informations. Les données personnelles des Acheteurs qui sont collectées par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des commandes de Billets et des relations commerciales avec les Acheteurs, à l'élaboration de statistiques commerciales et à l'envoi de sollicitations commerciales directement pour son compte ou celui de ses partenaires. Conformément à la nouvelle législation RGPD tout client aura accès à ses données pour les modifier ou les faire supprimer. Chaque client ou visiteurs accepte par sa simple présence l'utilisation des données qu'il laisse volontairement à des fins de prospection et de promotion par l'Organisateur.

Ces données personnelles collectées sont également conservées afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Tous les participants et le public présents sur Exclusive Drive s'engagent à céder leurs droits photos/vidéos/audio tant qu'ils sont présents sur Exclusive Drive et s'engagent à renoncer à toutes réclamations et droits ou indemnités quant à la publication de toutes photos ou vidéos par quelques moyens que ce soit. Tous les participants s'engagent expressément à renoncer à toutes réclamations de droit à l'image ou de reproduction pour l'utilisation de leur image ou celle de leur véhicule sur tous supports. Les données personnelles des bénéficiaires des Billets, qui n'ont pas la qualité d'Acheteur, collectées en cas d'émission de Billets nominatifs décidée par l'Organisateur sont uniquement conservées afin de répondre aux conditions d'accès à l'événement imposées par l'Organisateur. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout Acheteur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent, en s'adressant à EXCLUSIVE DRIVE SAS directement en ligne à l'adresse email suivante : info@exclusivedrive.fr. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande écrite doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de l'Acheteur du Billet et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée à l'Acheteur dans un délai de 6 mois suivant la réception de sa demande. Tout bénéficiaire d'un Billet nominatif, qui n'est pas l'Acheteur du Billet, bénéficie également comme tout Acheteur, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent, dans les conditions précisées ci-dessus.

9) ANNULATION, REMBOURSEMENT

9.1 - Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets achetés ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est ferme et définitive. Un billet ne peut être remboursé en cas de perte ou de vol.

9.2 - En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, le client peut demander le remboursement des billets achetés. Il doit pour cela adresser une demande accompagnée des billets d'achat des prestations dont le remboursement est demandé à l'adresse suivante : billetterie@exclusivedrive.fr

En cas de report de l'évènement, les billets achetés resteront valables pour la date de report sans possibilité de remboursement. En cas d'annulation de la manifestation l'organisateur tiendra informé les acheteurs sur son site internet dans un délai raisonnable suivant les raisons de l'annulation. Les Acheteurs de Billets sont invités en tout état de cause à vérifier 24 heures avant la manifestation sportive afférente aux Billets achetés que celle-ci est bien maintenue sans modification.

9.3 - Si ces conditions climatiques défavorables interviennent en cours de la prestation ou si les conditions de sécurité ne sont plus assurées sur et autour du circuit, le directeur du circuit pourra imposer à l'organisateur une interruption de la manifestation. Si la prestation achetée par le client ne peut se terminer faute d'amélioration des conditions de sécurité ou des conditions météorologiques ou faute de temps, la perte de la partie de la prestation non exécutée ne fera l'objet d'aucun remboursement.

9.4 - Aucun remboursement ne sera accordé en cas de sortie de piste entraînant un retard voire l'annulation de la session réservée. L'organisateur n'est en aucun cas tenu de remplacer la prestation ou la session annulée.

9.5 - Le retard au briefing sécurité obligatoire, à la mise en prégrille ou tout simplement la non-présentation à une session de roulage et/ou essai acheté entraînera son annulation pure et simple sans aucune possibilité de remboursement ou de recours.

Chaque pilote se verra délivrer un bracelet de pilote à l'issue de sa présence au briefing obligatoire directement par le personnel des circuits. Sans assister à ce briefing et sans ce bracelet de pilote il sera impossible au participant de prendre la piste.

10) SUIVI DE COMMANDE DE BILLETS

L'Acheteur peut suivre l'état de sa commande et également obtenir des informations en s'adressant à l'organisateur :

- . soit par e-mail à l'adresse suivante : billetterie@exclusivedrive.fr
- . soit par l'intermédiaire de son compte client sur notre billetterie en ligne à <https://billetterie.exclusivedrive.fr>

11) RESPONSABILITE

L'organisateur n'est tenu, pour l'ensemble des services fournis à l'Acheteur que d'une obligation de moyens. L'organisateur ne saurait à ce titre être tenu responsable notamment pour tout fait susceptible d'être qualifié de fait de force majeure ou pour toute perturbation liée à l'utilisation du réseau internet ou aux diligences que l'organisateur peut ou aurait pu raisonnablement mettre en œuvre. L'organisateur ne saurait être, par ailleurs, tenu pour responsable des conséquences qu'entraînerait pour l'Acheteur la communication par ce dernier d'une adresse mail erronée. L'organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable de l'annulation de la manifestation et des incidents susceptibles d'intervenir lors de cette manifestation ou après.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable pour tout problème mécanique, vente de véhicules, vol du véhicule ou accessoires avant, après ou pendant la manifestation, ceux-ci ne pouvant entraîner aucune annulation ni remboursements. Chaque participant, visiteur, invité ou pilote faisant son affaire des faits survenus pendant l'évènement et doit être assuré en conséquence.

12) SECURITE ET ASSURANCE

Tout participant doit être titulaire d'un permis de conduire B en cours de validité, et son véhicule doit être assuré pour du roulage libre sur circuit sans notion de compétition ou de chronométrage. Tout participant se doit de vérifier auprès de son assureur que son contrat couvre sa responsabilité civile pour l'utilisation de son véhicule sur circuit dans des conditions de roulage club (pas de compétition, pas de chronométrage, pas de classement). Chaque participant devra impérativement souscrire au minimum une assurance RC pour du roulage sur piste valide les jours de ses roulages en piste pour son auto. Aucun roulage ne pourra être effectué sans présentation de cette attestation d'assurance nominative et en cours de validité et aucun remboursement ne sera effectué suite à un défaut d'assurance.

En cas d'accident, de dégradation ou de vol l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable. Tout comportement dangereux ou jugé inapproprié par le personnel d'encadrement pourra entraîner l'exclusion définitive de nos journées et du site sans aucun recours ni remboursement possible. La consommation d'alcool et de stupéfiants pour les essais en piste et toute activité de roulage est strictement interdite. Des contrôles pourront être effectués. L'organisateur ne saurait être tenu responsable pour les dégâts causés par un conducteur ou un tiers sous l'emprise de l'alcool, de médicaments ou d'autres substances. L'organisateur se réserve le droit d'interdire la piste ou le site de la manifestation à tous visiteurs sans avoir besoin de s'en justifier et ce sans aucun remboursement possible. L'organisateur se réserve le droit d'interdire la piste ou le site de la manifestation à tous visiteurs si sa voiture est jugée dangereuse fuite d'huile ou de liquide de refroidissement, défauts mécaniques ou pneumatiques visibles. Le client doit respecter les consignes de sécurité dictées par l'organisateur ainsi que le règlement intérieur. Le non-respect de toute consigne donnée par l'organisateur pourra entraîner l'annulation de la prestation sans aucun recours possible du participant. Toutes les consignes de sécurité, drapeau de signalisation et feu doivent être connus de tous les participants et seront rappelés au briefing sécurité. Vous pouvez néanmoins les consulter ici : <http://www.pilotedudimanche.net/drapeaux-signalisation.html>

13) INTEGRALITE – NULLITE

Les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties. Si certaines parties des présentes conditions générales de vente devaient s'avérer nulles ou sans valeur juridique, le reste des conditions générales de vente demeurerait valides. Dans cette hypothèse, les parties interpréteront et modifieront les présentes conditions générales de vente de manière à atteindre, dans la mesure du possible, le but recherché par les clauses des conditions générales de vente nulles ou sans valeur juridique.

14) DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français, tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

15) RESPONSABILITÉ, CASSE ET DÉGRADATIONS.

Le client sera tenu pour responsable des dommages causés à des tiers (installations, autres véhicules et leurs occupants). Les Participants aux journées Exclusive Drive ont déclaré être titulaires d'assurances de responsabilité civile particulière et professionnelle pour des montants notoirement suffisants en vue de la fourniture des prestations et posséder toutes les autorisations et/ou les diplômes leur permettant d'exercer leurs activités de manière régulière et conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables. Toutefois, chaque participant est invité à vérifier qu'il bénéficie lui-même d'une couverture d'assurance suffisante, notamment pour la pratique de certaines activités sportives dites " à risque " et qu'il est médicalement apte. Il est rappelé au participant que la délivrance des prestations dans de bonnes conditions de sécurité ne le dispense pas d'observer les règles de prudence élémentaires pour les activités sportives, notamment celles dites " à risque ". Le participant particulier ou professionnel en accepte les risques et conséquence. L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'accidents corporels survenus lors des prestations. L'organisateur ne saurait être tenue pour responsable de toute conséquence physique (mal de dos, par exemple) survenant pendant ou après la prestation. Enfin, L'organisateur ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de vols, disparitions, détériorations ou autres dommages de tout objet ou autre appartenant au client ou à l'un de ses invités, ni de la surveillance des enfants. Il est rappelé que seuls les enfants de plus de 16 ans peuvent monter à bord des véhicules en piste en tant que passager uniquement.

En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation.

En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre

personnes adultes et responsables.

En cas de dégts matériels sur les circuits, rails, pneus, grillages, stands, produits absorbants etc., chaque participant sera dans l'obligation de régler les factures correspondantes aux dégts qu'il aura causé directement auprès de la société EXCELIS.

16) CAUTION

Pour toute location d'un véhicule une caution de 6 000 euros minimum sera demandée et sera exigible pour tous dommages causés aux véhicules.

Nous vous rappelons que vous êtes redevable de tous dommages à hauteur d'un moins 6 000 euros.

Le fait de louer simplement le véhicule vaut acceptation de ces conditions et du paiement des réparations à hauteur maximum du montant de la caution. Une caution inférieure demandée sur place pourra être augmenter de la différence en cas d'accident, de sortie de piste ou de dégradations pour atteindre les 5000 euros obligatoirement redevables.

17) RAPPEL

Le port du casque, de la ceinture et/ou des harnais de sécurité sont obligatoires pour tous les conducteurs et passagers des voitures. La consommation d'alcool est interdite pour pouvoir prendre la piste, des autotests seront à votre disposition en libre-service. Chaque voiture devra être dans un parfait état de fonctionnement garantissant la sécurité de tous.

18) JURIDICTION COMPETENTE

EN CAS DE LITIGE SUR L'INTERPRÉTATION OU L'EXÉCUTION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE, LES JURIDICTIONS DU RESSORT DES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT COMPÉTENTES, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU POUR LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE.